



Municipalité  
de  
Vucherens

Vucherens, le 2 décembre 2020

## Taxes 2021

Chaque année, dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'année suivante, la Municipalité passe en revue les montants des taxes communales et fait les ajustement nécessaires notamment pour avoir un équilibre des comptes (obligation légale). Ci-dessous un récapitulatif des principales taxes communales avec en rouge les 3 modifications apportées par rapport à 2020:

	2020	2021
<b>Distribution de l'eau</b>		
Consommation par m <sup>3</sup>	CHF 2.50	CHF 2.50
Abonnement par unité locative	CHF 70.00	CHF 30.00
<b>Evacuation et épuration des eaux</b>		
Entretien du réseau d'épuration (EU) par personne majeure	CHF 130.00	CHF 130.00
Entretien du réseau d'eaux claires (EC) par personne majeure	CHF 40.00	CHF 40.00
<b>Gestion des déchets</b>		
Forfait par personne majeure	CHF 70.00	CHF 80.00
Forfait par entreprise	CHF 140.00	CHF 150.00

Pour plus d'informations et de détails sur les taxes 2021 :

[www.vucherens.ch/reglement](http://www.vucherens.ch/reglement)

*Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée.*

Au nom de la Municipalité

Denis Grosjean  
Syndic



Noémie Steiger  
Secrétaire